

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 15 septembre 2022**

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11  
- en exercice : 10  
- qui ont pris part à la séance : 09  
- votants : 09

Date de convocation : 08/09/2022

Date d'affichage : 08/09/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quinze septembre deux mil vingt-deux à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte  
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien –COEUILLET  
Christophe – DI BENEDETTO Vincent -

Absent excusé : Mr VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

**Objet : Admission en non-valeur du Budget COMMUNE**

Vu l'admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2017 pour un montant de 3 972,40 euros selon l'état du Comptable Public en date du 08 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes de l'exercice 2017 : objet pièce 300 d'un montant de 3 972,40 €
- **ACCEPTE** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 3 972,40 euros,
- **PROCEDE** au virement des crédits au compte 6541 du Budget de la Commune de l'exercice en cours de la commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,  
Jean-Bernard CHARPENEL

